

DEMANDE D'ENGAGEMENT

4E ÉDITION DES 24 HEURES DES HAUTES-ALPES

PETER MC ANDREW TROPHY

26 & 27 AOÛT 2022

INFORMATIONS ÉQUIPAGE

	Premier pilote (permis obligatoire)	Second pilote (permis obligatoire)
NOM		
PRÉNOM		
DATE DE NAISSANCE		
ADRESSE		
CODE POSTAL		
VILLE		
N° PERMIS DE CONDUIRE		
TÉLÉPHONE		
EMAIL		
ALLERGIES ALIMENTAIRES (PRÉCISER SI OUI)		

Attention ! Merci de bien vouloir compléter de façon lisible.

Taille Homme : S M L XL XXL XXXL

Taille Femme : XS S M L XL

INFORMATIONS VÉHICULE

MARQUE		MODÈLE	
ANNÉE		CATÉGORIE	
IMMATRICULATION		COULEUR	
COMPAGNIE D'ASSURANCE		N° DE CONTRAT	

Attention ! Les copies des deux permis de conduire, de l'attestation d'assurance en cours de validité et de la carte grise seront exigées lors des vérifications administratives du vendredi 26 août au matin.

À retourner à : Alpes Provence Tours Events.
2 rue Antonin Coronat,
Les Jardins de Clémence A13,
05000 GAP France
ou par mail à 24heuresdeshautesalpes@orange.fr

RÈGLEMENT

VEHICULES ET PARTICIPANTS ADMIS

La participation aux 24 HEURES DES HAUTES-ALPES ne requiert ni licence de pilote, ni homologation du véhicule, ni assurance spécifique. Les participants doivent être tous deux munis d'un permis de conduire valide. Les copies des deux permis de conduire, de l'attestation d'assurance en cours de validité et de la carte grise seront exigées lors des vérifications administratives. En cas de non présentation, l'organisation se réserve le droit de ne pas autoriser le départ pour l'équipage concerné.

Les véhicules admis à prendre le départ doivent faire partie d'une des deux catégories suivantes :

- Véhicule historique d'avant 1992
- Véhicule Sport ou Supercar

Pour connaître l'éligibilité de votre véhicule, veuillez contacter l'organisation.

Le comité de sélection de ALPES PROVENCE TOURS EVENTS se réserve le droit de refuser tout véhicule ne faisant pas partie d'une de ces deux catégories.

Les véhicules doivent être en tous points conformes au Code de la route.

Les participants doivent veiller au bon état général de leur auto, en particulier des pneumatiques, de l'éclairage, de la fixation de la batterie et des ceintures de sécurité (si requises par la loi). La conformité au code de la route des véhicules est sous la responsabilité des participants. L'organisation effectuera un contrôle technique, assurantiel et administratif des véhicules. Aucun changement de véhicule participant inscrit n'est possible sans autorisation préalable de l'organisation.

EPREUVE

Nous rappelons que l'épreuve se déroulant sur routes ouvertes non neutralisées, les participants et leurs éventuelles équipes d'assistances s'engagent à respecter le Code de la route, les divers arrêtés préfectoraux ou municipaux ou les autres consignes liées à la traversée de zones classées.

Pour leur propre sécurité et celle des autres, les participants doivent respecter l'itinéraire du road-book. L'information sur les consignes de sécurité figure dans le road-book remis aux participants, en plus d'un briefing avant le départ. Ce briefing est obligatoire pour prendre le départ des 24 HEURES DES HAUTES-ALPES.

En cas de comportement dangereux d'un participant, l'organisation se réserve le droit de demander au passager de prendre le volant du véhicule. En cas de récidive, les organisateurs se réservent le droit d'exclure l'équipage. Le départ, l'arrivée et les vérifications techniques se tiendront au Pôle Culturel de Savines-le-Lac dans les Hautes-Alpes.

ADHESION

En s'inscrivant, les participants acceptent d'adhérer à l'association pour l'année civile en cours.

REMISE DES PRIX

Les 24 HEURES DES HAUTES-ALPES ne comportent pas de classement officiel. La remise des prix se veut conviviale et basée sur des critères non compétitifs.

Tous les participants se voient attribuer le trophée de finisher. A aucun moment une quelconque notion de vitesse ou temps impartis sur route n'intervient.

ASSISTANCE MECANIQUE

Des équipes de mécaniciens professionnels et des véhicules sont présents pour porter assistance tout au long de l'itinéraire. Si la panne est trop sérieuse nous organiserons un remorquage vers le parc d'assistance ou bien le garage de votre choix dans la région gapençaise.

CONCIERGERIE

Pour leur confort, les participants qui le souhaitent peuvent confier leurs bagages à l'organisation qui les transportera vers d'éventuelles étapes ou bien les conservera sous clef, dans le QG de Savines-le-Lac. N'oubliez pas d'y apposer les étiquettes fournies par l'organisation.

RÈGLEMENT

GARDIENNAGE

Du vendredi matin au dimanche matin, le parc est gardé pendant toute la nuit par des équipes de sécurité.

DROITS D'IMAGE

En s'engageant, les participants autorisent l'organisation à utiliser les éventuelles images prises pendant l'événement dans le strict cadre de la promotion et la communication des 24 HEURES DES HAUTES-ALPES ainsi que des événements organisés par ALPES PROVENCE TOURS EVENTS.

DROITS D'ENGAGEMENT

Les droits d'engagement sont fixés à 1 690€ pour un équipage de 2 personnes et son véhicule.

Un tarif minoré à 1 590€ est accordé pour les dossiers envoyés avant le 26 mai 2022.

Un tarif spécial est accordé pour les adhérents des associations A.P.T.E (Alpes Provence Tour Events), A.P.S.A 05 (Association pour la Promotion du Sport Automobile dans les Hautes-Alpes) ou A.C.O (Automobile Club de l'Ouest) à 1 490€.

En cas d'annulation de la part des organisateurs, l'intégralité du montant de votre inscription vous sera remis.

En cas d'annulation de votre part avant le 26 juillet 2022, l'intégralité du montant de votre inscription vous sera remis sans besoin de justificatif.

En cas d'annulation de votre part entre le 26 juillet 2022 et le 9 août 2022, l'organisation se réserve le droit de conserver 250€ par équipage pour les éventuels frais engagés.

A partir du 9 août 2022, l'organisation se réserve le droit de conserver 350€ par équipage pour les éventuels frais engagés.

CLOTURE DES INSCRIPTIONS

Les dossiers d'inscription doivent être remis complet avant le 26 juillet 2022.

Le nombre de places est limité. Les demandes d'engagement étant supérieures aux places disponibles, nous vous recommandons de nous retourner très rapidement votre dossier d'inscription complet, les confirmations se faisant par ordre d'arrivée des bulletins.

ASSURANCE

Les 24 HEURES DES HAUTES-ALPES sont une manifestation de loisir ayant pour but de rassembler des propriétaires de véhicules de collection ou d'exception, en dehors de toute notion de vitesse, de compétition ou de course. Les propriétaires des véhicules engagés font leur affaire personnelle de l'assurance automobile responsabilité civile vis-à-vis des tiers et de l'assurance des dommages pouvant être subis par leurs véhicules. Il leur est recommandé de vérifier l'étendue de leurs garanties auprès de leur assureur avant l'épreuve.

Les véhicules circulant sur route doivent être conformes au Code de la route et notamment être munis d'un certificat d'immatriculation, d'un certificat de contrôle technique (si requis) en vigueur et d'un certificat d'assurance valable.

Les participants renoncent à engager la responsabilité de ALPES PROVENCES TOURS EVENTS.

Le contrat conclu entre les participants et l'organisateur est régi par la loi française. Tout litige qu'il pourrait susciter sera soumis à la compétence des tribunaux.



DROITS D'ENGAGEMENT

CONTENU DE L'ENGAGEMENT

L'adhésion 2022 à l'association ALPES PROVENCE TOURS EVENTS

La contribution à l'opération caritative

L'ÉPREUVE

L'encadrement logistique d'un staff de 24 bénévoles

Le Road Book

La plaque officielle de l'épreuve

Un Pack GPS Tracking de notre prestataire VDS Racing (prévoir caution)

Les adhésifs pour le véhicule (n° identification, pare-soleil, partenaires)

Le gardiennage du véhicule

La présence d'un véhicule de dépannage

Un parc fermé pour les remorques

RÉCOMPENSES ET SOUVENIRS

Les deux trophées "Finisher"

Les deux plaques collector de l'épreuve

Les deux paniers garnis composés des meilleurs produits Haut-Alpins

Les deux diplômes des Maîtres des cols

Deux polos Peter Mc Andrew de l'épreuve

Deux casquettes officielles de l'épreuve

HÉBERGEMENT & RESTAURATION

Du café d'accueil à votre arrivée (vendredi matin), à l'apéritif dînatoire de l'arrivée (samedi soir), les quatre repas, le petit-déjeuner et tous les petits ravitaillements en cours d'épreuve sont inclus dans l'engagement

Les éventuels hébergements ne sont pas inclus.

Toutefois, pour ceux qui le désirent, nous tenons à disposition une liste d'hôtels à Savines-le-Lac et à proximité.

Vous noterez qu'un service de navette sera en mesure de vous acheminer de votre hôtel au site de départ en cas de besoin.

MONTANTS DES DROITS D'ENGAGEMENT

- Les droits d'engagement sont fixés à 1 690€ pour un équipage de 2 personnes et son véhicule.
- Un tarif minoré à 1 590€ est accordé pour les dossiers envoyés avant le 26 mai 2022.
- Un tarif spécial est accordé pour les adhérents des associations A.P.T.E (Alpes Provence Tours Events), A.P.S.A 05 (Association pour la Promotion du Sport Automobile dans les Hautes-Alpes) ou A.C.O (Automobile Club de l'Ouest) à 1 490€.


Date limite d'inscription : mardi 26 juillet 2022



MODE DE RÉGLEMENT

Chèque à l'ordre d'Alpes Provence Tours Events

Virement bancaire sur le Compte ci-dessous

 BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHÔNE ALPES	<p>Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quittances, etc.). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.</p> <p>This statement is intended for your payees and/or payors when setting up Direct debit, Standing orders, Transfers and Payment. Please use this Bank account statement when booking transactions. It will help avoiding execution errors which might result in unnecessary delays.</p>			
Titulaire du compte/Account holder ASS ALPES PROVENCE TOURS EVENTS LES JARDINS DE CLEMENCE A13 2 RUE ANTONIN CORONAT 05000 GAP				
IBAN (International Bank Account Number)				
FR76 1680 7001 3537 0941 0821 113	BIC (Bank Identification Code) CCBPFRRP GRE			
Code Banque 16807	Code Guichet 00135	N° du compte 37094108211	Clé RIB 13	Domiciliation/Paying Bank BPAURA GAP TOKORO

édité le 01/02/2022

CONFIRMATION

Nous, soussignés, acceptons les conditions générales ainsi que le règlement de la manifestation,

Fait à le

Signature Conducteur 1

Signature Conducteur 2

À retourner signé, accompagné d'un chèque ou du justificatif de virement à :

**Alpes Provence Tours Events.
2 rue Antonin Coronat,
Les Jardins de Clémence A13,
05000 GAP France
ou par mail à 24heuresdeshautsalpes@orange.fr**

Un email de confirmation valant engagement vous sera adressé en retour

